

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE CONSULTATIVE
DES GENS DU VOYAGE**

8 novembre 2022

Personnes présentes :

Nom Prénom	Organisme	Membre de la commission départementale consultative
Mme AUDEBERT Valérie	Responsable de service – Communauté d'agglomération du Libournais (CALI)	
Mme BALEIX-MATHE Nadège	Directrice CCAS Bruges	
Mme BALSEINTE Catherine	DHU CD33	
M. BALU Etienne	Chef de service DHU CD33	
Mme BATISDA Florence	Conseillère thématique logement habitat - CAF33	Représentante désignée sur proposition des CAF ou MSA (suppléante)
Mme BEAUPERE Hélène	Directrice de l'association départementale des amis des voyageurs de la Gironde (ADAV)	Représentante des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (titulaire)
Mme BERNARD Claude	Directrice CCAS Lesparre	
Mme BERNARD Sylvia	Directrice pôle solidarité CDC MCPI	
M. BRETHERS Serge	UDCCAS33	
M. CALOFER Jean-Pierre	Mairie de Bruges	
Mme CAMPINOS Johana	DGS Convergence Garonne	
Mme CAMSUZOU Laura	AMG33	
M. CARME Jean	Adjoint maire Vendays-Montalivet	
Mme CHUBILLEAU Jane	Chargée de mission Bordeaux Métropole	
M. CLEMENT Bruno	Vice-président CDC Montesquieu	Représentant des EPCI (suppléant)
Mme COHEN-LANGLAIS Amélie	Adjointe maire Bègles	
Mme CONGÉ-MOLANDRINO Mylène	Conseil Départemental	Représentante du Conseil Départemental (suppléante)
M. COUGET Christophe	Action grand passage	Représentant des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (titulaire)

M. CRUEGE Benoit	Lormont	
M. DELANCHY Pascal	Directeur évaluation et prospective Mérignac	
Mme DETCHENIQUE Isabelle		
M. DOLIGEZ Matthieu	Sous-préfet de Libourne	Représentant du co-président de la commission départementale consultative
Mme DOS SANTOS Fanny	CDC Médoc Atlantique	
M. DORE Jocelyn		
M. DUCOUT Pierre	Président CDC Jalle Eau Bourde	Représentant des EPCI (titulaire)
M. DUPUY-BARTHERE Laurent	Mairie du Haillan	
M. GAUTHEY Gérard	VESTA	
M. GOETZ Jean-Noël	Adjoint au maire de Lormont	
M. GRAEDEL Marc	CDC Médullienne	
M. GRENIER Cyril		
Mme GRZENKOWITZ Caroline	DHU CD33	
M. GUILLEROT Christophe	DSDEN	
M. GUIRAUD Bernard	Maire de Lesparre et vice-président CDC Médoc Cœur de Presqu'île	
M. HARDOUIN Emmanuel	Adjoint à la chef du service Habitat, logement et construction durable - DDTM	
Mme HEGRON Marie	Grand Cubzaguais CDC	
Mme HOUT-ZAFFRAN Salima	Bordeaux Métropole	
M. LABOURSE JP	Mairie de Gradignan	
M. LAGOFUN Gérard	Adjoint au Maire d'Ambarès	
M. LAHEURTE Renaud	Directeur DDTM	Représentant des services de l'Etat
Mme LALA Marine	SOLIHA	
M. LANTOINE Fabrice	Directeur centre social Sud Gironde-Association départementale des amis des voyageurs de la gironde (ADAV)	Représentant des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (suppléant)
M. LEAUSTIC Ronan	Sous-préfet d'Arcachon	
M. LEMIERE James	Association sociale nationale et internationale tsigane (ASNIT)	Représentant des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (titulaire)
M. LEGRAIN Vincent	DDETS	
Mme LESFAURIE Léa	ADAV33	
Mme LEMOINE Jocelyne	Mairie de Vayres	
M. LEVEIL Arnaud	Syndicat mixte AA Le Pian Médoc	
M. MAFFRE Richard	Police municipale de Pessac	
M. MARI Stéphane	Adjoint au maire de Pessac	
Mme MONDEILH Aude	Santé Publique France	
Mme NOLOT Cécile	ARS	
Mme PEREZ Garcia	Maire de Castres-Gironde	

M. PERRE Nicolas	Directeur de cabinet	
Mme PIQUEMAL Sophie	Vice-présidente CD33 en charge de l'Urgence sociale, de l'Habitat et de l'ESS	Co-présidente de la commission départementale consultative
M. POIRIER Joseph	Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tziganes	Représentant des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (titulaire)
M. QUERTINMONT Philippe	Conseiller départemental canton de Lormont, président de la commission Urgence sociale et Habitat	
Mme PRUVOST Anne-Sophie	DDTM	
Mme RIGAUD Dahbia		
M. ROBERT Florent	CDC Convergence Garonne	
Mme ROUAULT Emmanuelle	DDTM	
Mme ROUCAYROL Elodie	Cheffe de service SPLSH CD33	Représentante du Conseil Départemental (suppléante)
Mme RULLIER-GOSSET Martine	COBAS	
Mme SARDA-MARQUETTE Claire	Eysines	
M. SERGUES Guillaume	Association pour l'aide à la scolarisation des enfants tziganes	Représentant des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (suppléant)
M. TROTTIN Christophe	ENEDIS	
Mme WINTERSTEIN Rosie	Aumônerie des gens du voyage	Représentante des personnalités intervenant auprès des gens du voyage (titulaire)

Personnes excusées :

M. BAUDERE Emmanuel, notaire
Mme BLANCHEMANCHE Isabelle, DGAS, CD33
M. BREILLAT Jacques, maire de Castillon la Bataille
M. CAREIL Dominique, société LMDOM
Mme CASTILLON Sylvie, COBAS
M. FERON Jean-Marie, maire de Saint Laurent du Médoc
Mme LAFARGUE Valérie, Préfecture/BSI
M. MAURIN Vincent, Conseiller départemental canton Bordeaux 4, représentant du Conseil départemental
M. PFEIFFER Stéphane, Conseiller métropolitain délégué de Bordeaux Métropole, représentant des EPCI (suppléant)
Mme POTIE France, DDTM/SAT
M. PUYOBRAU Jean-Jacques, maire de Floirac
M. SALLABERRY Emmanuel, maire de Talence
M. TROTTIN Christophe, ENEDIS
M. BRETHERS SERGE, mairie de Saint-Jean-d'Ilac
Mme NESPOULOU Camille, Sous-Préfecture Arcachon

La commission départementale consultative des gens du voyage s'est réunie le mardi 8 novembre 2022 à 14h30 à l'hémicycle Philippe Madrelle à l'Hôtel du Département sous la présidence de Mme Sophie Piquemal, vice-présidente en charge de l'Urgence sociale, de l'Habitat et de l'ESS au Conseil départemental de la Gironde et de M. Matthieu Doligez, sous-préfet de Libourne, secrétaire général par intérim.

M. Matthieu Doligez, sous-préfet de Libourne, remercie les participants et insiste sur l'importance du travail mené de manière concertée pour l'application de ce schéma qui court jusqu'à 2024. Il souhaite que cette réunion puisse nous permettre d'avoir des échanges concrets.

Mme Sophie Piquemal, vice-présidente CD33 en charge de l'Urgence sociale, de l'Habitat et de l'ESS, remercie également les participants et rappelle qu'au-delà des aspects liés à la construction, l'accompagnement social est également un enjeu important. Elle invite à prendre la parole puisque cette commission est un lieu de débat.

1. Introduction et actualités (cf. diaporama slides 3 et 4)

M. Emmanuel Hardouin, adjoint à la cheffe du service Habitat, logement et construction durable – DDTM, indique que la circulaire de début 2022 adressée à tous les préfets rappelle l'obligation de réaliser un schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) dans chaque département. L'état d'avancement du SDAHGV fait l'objet d'un bilan chaque année. Au niveau national, il reste encore des progrès à faire. Il est nécessaire d'avancer collectivement puisque la non-réalisation des prescriptions entraîne des stationnements illicites et ne permet pas de recourir aux dispositifs coercitifs de l'Etat.

Il rappelle que le délai de réalisation des prescriptions est de 2 ans et qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des collectivités concernées début 2022. Seule la CALI a demandé l'extension de ce délai. Conséquence immédiate, pour les territoires qui n'ont pas mis en œuvre les prescriptions, impossibilité d'utiliser la procédure administrative d'évacuation forcée.

2. Plan de relance Etat sur la réhabilitation des aires d'accueil (cf. diaporama slide 5)

Mme Anne-Sophie Pruvost, DDTM, présente le plan de relance pour contribuer à la réhabilitation des aires d'accueil, plan sur 2 ans (2021 et 2022) doté de 20M€ à l'échelle nationale.

En 2021, 5 dossiers ont été accordés et 2 dossiers retenus en 2022. L'Etat a accordé un montant total de subvention de 845 226,74 € pour réhabiliter 7 aires d'accueil et est en attente de crédits complémentaires.

3. 1 Etat d'avancement et bilan des prescriptions : aires permanentes d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux locatifs publics (cf. diaporama slides 6 à 9)

Mme Emmanuelle Rouault, DDTM, présente l'état des prescriptions (aires permanentes d'accueil, aires de grand passage et terrains familiaux locatifs publics) restant à réaliser.

M. Bernard Guiraud, vice-président de la CdC Médoc Cœur de Presqu'île, indique qu'une aire d'accueil de 20 places est prescrite sur Saint Laurent de Médoc mais ne correspond pas au besoin. Une aire de grand passage saisonnière serait plus adaptée car l'aire de Lesparre est complète et entraîne des stationnements illicites sur le stade de Lesparre. Une aire saisonnière serait utile pour accueillir les saisonniers pendant les vendanges et autres travaux agricoles.

Il explique que suite à la fusion des CdC en 2018, les collectivités font face à des problématiques d'installation de familles en-dehors des aires. Tant que le territoire ne sera pas aux normes, impossibilité de mettre en place la procédure administrative.

Mme Rosie Winterstein, de l'Aumônerie et médiatrice des gens du voyage depuis 2000, précise que les gens du voyage travaillant pendant les vendanges sont installés sur Pauillac plutôt que sur Saint Laurent de Médoc.

M. Matthieu Doligez, rappelle qu'à partir du moment où les prescriptions sont réalisées, la procédure administrative avec concours de la force publique est mobilisable. Il milite pour que les prescriptions soient réalisées rapidement et propose de faire le point avec la sous-préfecture du Médoc pour accompagner les collectivités.

Mme Johana Campinos, DGS à la CDC Convergence Garonne, apporte quelques précisions sur la difficulté rencontrée sur le terrain de Portets. Le projet n'a pas été abandonné pour des raisons politiques mais pour des raisons techniques au vu des surcoûts. La collectivité est mobilisée sur la recherche de terrains pour répondre aux obligations, à Podensac (terrain acquis, qui pourrait être fléché pour des terrains familiaux, mais occupé de manière illégale par des ROMS, avec constructions en dur), à Preignac (6 places en terrain familial locatif public) et à Landiras (6 places en terrain familial locatif public).

Mme Rosie Winterstein remarque que les ROM ou bulgares disposent de mobile home en bois et par conséquent certains gens du voyage ne comprennent donc pas leur impossibilité d'en avoir.

Mme Hélène Beaupère, directrice de l'ADAV, s'inquiète de l'état de réalisation des prescriptions de ce 3ème SDAHGV et alerte sur le risque qu'il y ait moins d'aires d'accueil à la fin qu'au début du SDAHGV. Si les terrains familiaux locatifs publics ne sont pas créés alors les personnes resteront sur les aires d'accueil. Il faut

se fixer en ligne de mire qu'il faut absolument engager dans les prochaines années des avancées, les volontés sont là mais il faut passer à l'action car nous en avons les moyens.
Elle constate que sont créés des équipements temporaires (ETI) pour les roms sur la métropole mais aucun équipement pour les gens du voyage. Les familles sont en grande précarité sur le département et il faut répondre à l'ensemble des besoins.

Mme Rosie Winterstein a constaté la suppression du forfait logement CAF pour les couples.

Mme Florence Bastida, CAF, est étonnée des propos de Mme Winterstein puisqu'il n'y a pas eu de changement de réglementation par rapport aux itinérants.

Mme Amélie Cohen-Langlais, adjointe au maire de Bègles indique que la ville de Bègles essaie de se conformer à l'ensemble des prescriptions de l'État : logements locatifs sociaux, domiciliation, aires d'accueil, ETI, etc. La collectivité est vigilante et ne met pas en concurrence les publics mais se sent sans arrêt dans la contradiction. Elle explique que les ETI sont des équipements provisoires et que les familles bulgares installées seront relogées dans des logements. Ce terrain fera ensuite l'objet d'une opération d'aménagement. Les mobile-homes seront déplacés pour d'autres groupes qui seront accompagnés dans leur insertion. Travail global sur la capacité des villes à maîtriser leur développement.

Le taux de logements sociaux est surveillé avec attention et lorsqu'il y a un terrain libre, il fait l'objet d'une réflexion sur la production de logements sociaux pour tous les publics ou autres projets. Elle précise que la collectivité n'est pas dans une logique de mise en concurrence du public.

Mme Sophie Piquemal corrobore le fait que les collectivités s'occupent de tous les publics : roms, bulgares, gens du voyage, Ukrainiens, etc.

3.2 Bilans des actions

- Fiche-action A-3 Coordination des grands passages estivaux (cf. diaporama slide 11)

Mme Anne-Sophie PRUVOST indique qu'une réunion de lancement et une réunion de clôture ont lieu chaque année et que la dernière réunion de bilan s'est tenue le 12 octobre 2022. Plusieurs pistes de travail ont été identifiées notamment sécuriser le process et les procédures de gestion d'accueil des grands groupes et organiser une réunion d'information des gestionnaires en amont de la mission.

- Fiche-action A-4 Définition des modalités techniques, administratives et financières du Grand rassemblement annuel (cf. diaporama slide 12)

M. Emmanuel Hardouin explique que le grand rassemblement annuel 2022 n'a pas eu lieu.

- Fiche-action B-1 Relogement des ménages sédentarisés sur les aires d'accueil - MOUS résorption de la sédentarisation sur les aires d'accueil et relogement des ménages (cf. diaporama slides 14 à 20)

M. Vincent Legrain, DDETS, indique que sa direction fait le choix chaque année de continuer l'action d'accès au logement des personnes sédentarisées sur les aires d'accueil, dont un des objectifs est de rétablir la fluidité de rotation sur ces équipements. L'ingénierie nécessaire est présente sur le territoire et l'enjeu principal est de se coordonner.

Mme Hélène Beaupère présente le diagnostic des aires et animation sur les territoires.

Arrondissement de Bordeaux : 32 situations. L'aire d'accueil de la Jallère est fermée et l'aire d'accueil de Villenave d'Ornon va fermer pour travaux.

Arrondissement de Libourne : actualisation du diagnostic sur l'aire d'accueil de Libourne avec visée opérationnelle, dans le cadre d'une sollicitation DDETS/CALI. Des terrains ont été identifiés et l'ADAV travaille avec les familles sur l'adéquation entre l'offre et la demande exprimée.

Arrondissement d'Arcachon : l'aire d'accueil de Gujan-Mestras est fermée depuis 2018. Pas de prescriptions inscrites au Schéma mais le besoin est estimé à 6 places.

Elle explique qu'une famille est réorientée sur la métropole faute de places sur le Bassin mais ce n'est pas sa demande. La réponse doit avoir lieu sur le territoire du bassin.

Elle insiste sur l'interdépendance des territoires girondins en la matière.

M. Fabrice Lantoine, directeur du centre social Sud Gironde de l'ADAV, présente la situation sur l'arrondissement de Langon. En 2021, il a rencontré 29 ménages intéressés par un habitat adapté.

Sur la CdC du Sud Gironde, une réflexion est en cours sur la création de PLAI sur une partie de l'aire d'accueil, mais avec séparation très formelle, qui pourrait répondre aux besoins de 10 ménages, avec le bailleur Gironde Habitat.

Sur Langon, réflexion en cours sur des projets de création de 2 terrains familiaux locatifs publics à Noaillan et à Mazères.

Mme Léa Lesfauries, attachée de direction à l'ADAV, présente le diagnostic sur l'arrondissement de Lesparre. Elle rappelle que des familles sur l'aire d'accueil de Sainte Hélène avaient interpellé les copilotés. Pas de prescriptions de terrains familiaux locatifs publics sur ce secteur mais un besoin a été exprimé par les familles. Sur l'arrondissement de Blaye, certaines aires d'accueil sont fermées, d'autres ne rencontrent pas leur public. Elle constate qu'il y a beaucoup de mouvements sur le Grand Cubzaguais.

La collectivité est volontaire pour apporter des réponses aux besoins identifiés et réfléchit sur la possible transformation de l'aire d'accueil de Tauriac en terrain familial et souhaite créer d'autres terrains familiaux locatifs publics.

Mme Salima Hout-Zaffran, Bordeaux Métropole, apporte des précisions et confirme que les aires d'accueil métropolitaines sont très sédentarisées. La collectivité rencontre des problématiques notamment concernant le respect du règlement d'intervention sur ces équipements. Les familles souhaitent un autre mode de vie.

La métropole a réuni plusieurs COPIL de crise pour l'aire d'accueil de la Jallère et malgré le dialogue instauré avec les groupes familiaux et la tentative de renouveler la population sur ce site, l'aire d'accueil a dû fermer pour des raisons de sécurité publique.

Un travail est en cours pour repenser la constitution de l'offre plus en phase avec les besoins, notamment sur du terrain familial en diffus, de petite taille mais la principale contrainte porte sur le coût du foncier.

L'aire d'accueil de Villenave d'Ornon va être complètement réhabilitée pour être en conformité grâce à la subvention du plan de relance et une demande d'aide à l'investissement a été déposée auprès de CD33.

Elle pointe la complexité liée à la réglementation qui exige de déterminer un terrain de substitution pendant les travaux, cette solution a été trouvée lors de la réhabilitation de l'aire d'accueil de Bègles mais elle s'avère très complexe et coûteuse.

M. Joseph Poirier, de l'ASET 33 complète les propos par rapport à la création de l'aire d'accueil de la Jallère. Avant la création de cette aire d'accueil, qui était un équipement ayant vocation à reloger les familles du site Andalou, il y a eu beaucoup de discussions et d'échanges avec les gens du voyage et les associations pour s'interroger sur le choix de ce lieu, rue Labarde. Les acteurs étaient réticents à l'époque par rapport au choix du site en raison de la difficulté de promiscuité entre espagnols et manouches.

Mme Rosie Winterstein corrobore les propos de M. Poirier et indique qu'elle avait déjà refusé ce projet d'aire d'accueil qui est devenu un désastre.

Elle s'interroge également sur la localisation du projet d'aire d'accueil à Pessac, à proximité de l'Hôpital

M. Stéphane Mari, adjoint au maire de Pessac, s'interroge sur la création d'une aire d'accueil hospitalière à Pessac.

Il se questionne si cet équipement ne serait pas réalisé sous la contrainte à la fois pour les gens du voyage, la collectivité, les riverains et le CHU.

M. Emmanuel Hardouin rappelle que la prescription est issue d'une concertation longue avec l'ensemble des partenaires. Il n'y a pas lieu de remettre en cause cette prescription. Pour sécuriser sa création, il est possible de s'inspirer d'autres retours d'expériences sur d'autres aires à proximité d'hôpitaux.

M. Matthieu Doligez rajoute que les arbitrages ont été rendus et que les engagements doivent être respectés.

Mme Sophie Piquemal confirme et insiste sur le fait que les acteurs concernés ont bien été consultés au cours des différentes phases de la révision du SDAHGV.

M. Pierre Ducout, président de la CDC Jalle Eau Bourde, indique que les aires d'accueil situées sur le secteur de la CdC Jalle Eau Bourde ne sont plus concernées par de la sédentarisation. Une Convention avait été faite en 2015 dans le cadre d'une MOUS pour le chemin du blayais, or les installations illégales d'une centaine de familles continuent dans les zones rouges du PPRI.

Ces installations engendrent plusieurs problématiques dont le ramassage des déchets. Il relève la problématique des ventes de parts de SCI qui échappent au droit de préemption de la SAFER.

Concernant les aires d'accueil, il constate l'augmentation des incivilités notamment les raccordements illégaux sur les éclairages publics. Il rend compte du bon accompagnement social et éducatif des enfants réalisé dans le cadre du PSE.

Il remercie les services de l'État qui accompagnent correctement lors des installations illicites et demande qu'une réunion et une visite sur site soient organisées avec les représentants de l'État pour venir constater ces propos.

Mme Rosie Winterstein interpelle M. Ducout sur le fait que les gens du voyage n'ont pas d'autorisation pour déposer les déchets des entrepreneurs en déchetterie.

M. Pierre Ducout répond que la déchetterie n'est pas faite pour déposer les déchets autres que ménagers.

- Fiche-action B-2 Résorption des situations d'habitat précaire - PDASGdV du CD33 (cf. diaporama slides 21 à 29)

Mme Mylène Congé-Molandrino, chargée de mission DHU CD33, présente le bilan 2021 du Programme Départemental d'Accompagnement à la Sédentarisation des gens du voyage (PDASGdV).

Elle rappelle que les opérateurs avaient recensé 812 ménages en situation de sédentarisation en avril 2021 en Gironde, donnée qui recouvre des familles en habitat inadapté, en demandes de sédentarisation, en installation précaire, ou des groupes familiaux en besoin d'accompagnement pluridisciplinaire.

Sur le bilan 2021 des missions collectives, le diagnostic sur Saint Médard d'Eyrans reste à engager tant qu'il n'y a pas d'avancée sur les terrains familiaux.

Mme Léa Lesfauries présente l'accompagnement réalisé pour une famille résidant à Saint Denis de Pile et indique que la zone UGV permet l'installation de gens du voyage sous certaines conditions.

Elle évoque la feuille de route et le bon d'accompagnement qui sont deux documents signés par la famille permettant de détailler les étapes du projet et donc le rendre plus visible. Il s'agit d'une contractualisation symbolique.

- Fiche-action B-3 Développement de l'offre de l'habitat adapté (cf. diaporama slide 30)

Mme Anne-Sophie Pruvost indique qu'il n'y a pas eu de PLAI Adapté agréé ou livré en 2022, et que la prochaine livraison de PLAI Adapté sera à St Pierre de Mons en 2023.

- Fiche-action B-4 Prévention et régulation des installations illicites sur terrains publics et privés (cf. diaporama slides 31 et 32)

Mme Anne-Sophie Pruvost indique que le taux d'implantation avec procédure/arrêté a augmenté en 2022, notamment suite à l'ouverture de l'aire de grand passage des Billaux sur la CALI.

Elle rappelle que plusieurs outils sont à la disposition des collectivités pour les accompagner sur le sujet des stationnements illicites, dont le guide à destination des élus qui présente les différentes procédures mobilisables.

Une réunion générale a eu lieu le 21/09/2022 concernant le plan de lutte contre les constructions illégales, puis des réunions techniques par arrondissement seront organisées.

Enfin, un groupe de travail multipartenarial a été constitué et prévoit un certain nombre de mesures pour contribuer à la régulation des installations illicites.

M. Matthieu Doligez précise qu'une action est aussi à mener sur la mise en œuvre des procédures en lien avec le Parquet pour avoir une réponse ferme sur le sujet.

- Fiche-action C-2 Favoriser l'offre en élection de domicile auprès des gens du voyage sur l'ensemble du territoire (cf. diaporama slide 34 à 40)

Mme Hélène Beaupère présente la domiciliation des gens du voyage. Elle constate une grande part de domiciliation sur le Sud Gironde car la domiciliation concerne à la fois les gens du voyage mais aussi les saisonniers sur ce secteur.

Elle insiste sur l'enjeu de coordination entre les différents schémas de domiciliation entre les régions car l'association est parfois confrontée à des familles qui sont envoyées par d'autres départements vers la Gironde pour être domiciliées, l'ADAV identifie donc bien l'ancrage des familles au préalable.

Les familles participent à la gestion du courrier, à hauteur de 50€ par famille, 100€ pour les entreprises.

La domiciliation est un biais utilisé également pour maintenir le lien avec les familles notamment en cas de crises/pandémie.

- Fiche-action C-3 Diagnostic santé visant au déploiement d'actions de médiation sanitaire auprès des gens du voyage (cf. diaporama slides 41 à 57)

Mme Cécile Nolot, de l'ARS expose les éléments de la campagne de financement ARS dont les gens du voyage sont un des publics bénéficiaires.

Elle indique que l'année 2022 est une année de moratoire du fait de la refondation de la santé publique.

En Gironde, l'ADAV33 porte les actions et la médiation permettant l'accès à la santé et aux soins.

Mme Aude Mondeilh, coordinatrice de l'étude FRAPS à Santé Publique France, présente l'étude épidémiologiste sur la santé et le recours aux soins des gens du voyage en Nouvelle Aquitaine (2019-2022).

Il s'agit d'une étude à l'initiative conjointe avec la FNASAT (Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes) dans le cadre du PRAPS suite à 2 signaux sanitaires : épidémies de rougeoles et cas d'intoxication au plomb.

Une étude sur le plan de lutte contre la COVID-19 auprès des gens du voyage en Nouvelle Aquitaine a été réalisée en 2020.

M. Emmanuel Hardouin indique que la circulaire 2022 impose de porter une attention particulière sur les implantations des aires d'accueil au vu des risques environnementaux et naturels.

- Fiche-action C-4 un ensemble d'actions au service de la scolarisation - DSDEN (cf. diaporama slides 58 à 63)

M. Christophe Guillerot, inspecteur de l'éducation nationale, présente le bilan 2021 de la scolarisation. Depuis 2019, la scolarisation en maternelle est devenue obligatoire dès 3 ans. Il a constaté une arrivée massive des enfants des familles itinérantes.

Sur le sujet de la scolarisation en école maternelle, il existe un groupe départemental à la direction académique. Les UPS EFIV, au nombre de 20 en Gironde, interviennent alternativement sur différentes écoles, mais ne sont pas assez nombreux. Il note l'arrivée de nouvelles familles en milieu rural d'où la nécessité de former les enseignants.

13 circonscriptions en Gironde avec des postes spécifiques et 9 interventions sur les collèges.

La scolarisation dans les collèges reste toujours un enjeu.

Il rappelle les nouvelles modalités d'inscription au CNED, la scolarisation est dorénavant la norme. On est sur un principe d'autorisation désormais et non de déclaration. La DSDEN travaille avec l'ADAV pour faire les démarches pour obtenir le CNED réglementé.

Mme Rosie Winterstein rapporte qu'à Saint André de Cubzac, Mme le maire avait refusé l'accès de 2 enfants à la maternelle mais que suite à son intervention, les enfants ont été scolarisés.

M. Christophe Guillerot précise que la DSDEN a un rôle de médiation avec les services de l'État et les collectivités pour favoriser la scolarisation des enfants.

- Fiche-Action C-5 accompagner l'insertion sociale des gens du voyage non sédentarisés dans le cadre du RSA (cf. diaporama slide 64)

Mme Mylène Congé-Molandrino présente le bilan 2021 de cette action qui a été marquée par les impacts sociaux de la crise sanitaire. La nature des accompagnements a évolué notamment vers un travail plus partenarial.

4. Bilan 2021 de l'ALT 2 sur les aires permanentes d'accueil (cf. diaporama slides 65 à 69)

M. Vincent Legrain note le doublement des gestionnaires depuis 2019, suite à la reprise en régie par certaines cdc de la gestion des aires d'accueil. Il rappelle que l'ALT2 n'est pas une subvention à destination de la collectivité mais d'une allocation pour le gestionnaire comprenant une part fixe en fonction du nombre de places ouvertes et une part variable en fonction du nombre de places réellement occupées.

70 % d'occupation en moyenne.

Il précise que l'accord de la Préfète est indispensable pour toute fermeture de plus d'un mois. En 2023, un terrain provisoire de substitution devra également être mis à disposition.

En 2023, les modalités pour l'attribution de l'ALT2 seront modifiées avec l'allègement des informations transmises.

Il annonce qu'une réunion de l'ensemble des gestionnaires sera organisée d'ici fin 2022 pour les informer de la prochaine campagne 2023.

5. Informations complémentaires (cf. diaporama slide 70)

Il est rappelé l'existence de rubriques « accueil des gens du voyage en Gironde » sur les sites gironde.gouv.fr et gironde.fr.

Clôture de la commission et remerciements par M. Matthieu Doligez et Mme Sophie Piquemal.